

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 33

Artikel: Un vin historique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un livre d'art et de pensée

Jean Starobinski est un critique avisé de la civilisation du XVIII^e siècle. Familier de Diderot, de Montesquieu, il a écrit sur Rousseau un livre qui corrige la vision que jusqu'à lui on avait de Jean-Jacques : « La transparence et l'obstacle ». Il vient de consacrer à la sensibilité de l'époque une œuvre qui prête à réflexion et dont le contenu est caution du titre¹.

Un dieu boiteux

Le siècle des Lumières a tendu au Seigneur un croc-en-jambe. Mais Il ne tombera pas seul : tous les grands féodaux furent entraînés dans sa chute — le Roi et l'Archevêque, la Loi comme le Goût. A vrai dire, le mauvais coup était dans l'air. Il y avait longtemps que les choses s'étaient gâtées entre l'homme et son créateur. On peut même dater la brouille : elle commence au XV^e. Avant les mots, ce sont les signes picturaux qui témoignent de la querelle : la perspective, on aurait tort de la définir comme « une ontologie de la visibilité² ». Elle traduit plutôt, en langage esthétique, une métaphysique du délaissement : l'homme cesse de reposer dans le sein du Seigneur. Avant la découverte de la perspective, la créature est dans les bras du créateur, l'univers coextensif à Dieu. Après, l'ordonnance des plans trahit une déchirure de l'Etre : le profane va grignoter le sacré, la solitude insidieusement préparer son règne. Starobinski nous le rappelle : (dès lors) « le tableau s'offre à une conscience singulière, à un spectateur privilégié, maître du point de vue à partir duquel s'organise l'espace pictural ». Galilée et Colomb, l'explorateur et le savant, découvrent un monde nouveau. Le peintre en fait tout autant. Passez-moi un exemple fameux : en inventant un nouvel espace plastique, Mantegna, avec son Christ mort, croit peut-être rendre hommage au Ressuscité : en réalité, il instaure un autre culte. Le lit funèbre sur lequel gît le Christ vaut la table de dissection : où est passé le fils de Dieu ? Cadavre dérisoire, Jésus a la taille de l'homme.

Au XVIII^e, Dieu tombé, l'homme renvoyé à soi-même rencontre le néant. Plus de guide : le jeune maître du monde doit apprendre à marcher. Apprentissage difficile. La preuve ? On invente alors la Raison, la Nature — ces deux béquilles. Gardons-nous d'en

rire : l'individu claudicant, en même temps qu'il va, fait à la liberté faire ses premiers pas.

Au delà du rationnel : le signifiant

De Starobinski je ne dirai pas qu'il analyse le XVIII^e. Sa prospection s'apparente à la démarche poétique : il ne dissèque pas, il donne à voir. La critique dès lors devient créatrice. Après Sartre et Bachelard, il fonde en raison l'esthétique. Ce n'est pas lui qui se satisferait de déduire le beau de catégories intemporelles. Pas davantage il ne traite l'art comme une écume de l'histoire. Il ne se perd ni dans l'abstraction platonicienne ni dans les schémas marxistes. Economie, psychologie, ethnographie et sémantique, les sciences humaines le servent à merveille. D'élucubration subjective la critique se mue en étude des signes : construction architecturale ou romanesque, mode vestimentaire ou poétique, tout ce qui vient de l'homme manifeste tout l'homme. Starobinski le prouve avec éclat. Qu'est-ce qu'un sans-culotte ? Un individu qui dépouille le vêtement de sa fonction esthétique pour ne lui concéder qu'un rôle utilitaire. Mais ce choix exclusif de l'ustensilité promeut une étoffe à la dignité de symbole : la culotte enferme dans ses canons la morale et le goût de l'Ancien Régime. Comment juger l'expression décorative qui précède le rococo ? Baptisé par Starobinski baroque jubilant, ce style révèle un moment de l'histoire architecturale où le langage se dégrade en rhétorique³. A la sobre parole du moyen âge succède l'ivresse verbale d'un temps où Dieu n'est plus guère ouï de ses créatures : en étourdissant le fidèle, peut-être parviendra-t-on à l'édifier. Le merveilleux coïncide avec le divin. Les vérités qu'annonce l'Eglise sont habillées de la même façon que les contes de ma mère l'Oye.

L'ouvrage de Starobinski a de grands mérites : vision matérialiste neuve, sérieux de la méthode scientifique, vivacité de l'écriture, tout conspire à en faire un de nos maîtres livres.

Cherpillod.

¹ L'invention de la liberté : Jean Starobinski, chez Skira.

² Boutade sartrienne (in *Situations IV*).

³ Du moins dans la profusion des éléments décoratifs.

Du minium sur le nez de Calvin

Les lecteurs de D. P. auront sans doute lu dans les quotidiens comment le mur des Réformateurs, à Genève, fut souillé par du minium versé de nuit sur les statues. Acte absurde, le huitième du genre. Il a soulevé une réprobation unanime. Il s'agit d'ailleurs probablement de l'exploit d'un déséquilibré.

Dans la semaine suivante, le Consistoire de l'Eglise protestante du Canton de Genève a organisé une manifestation silencieuse devant le mur pour protester contre l'insuffisante protection dont est entouré l'édifice ; elle rassembla une foule considérable où l'on remarquait de nombreux dignitaires ecclésiastiques et universitaires.

Deux remarques à ce sujet.

D'un Genevois, protestant, qui en parle de l'intérieur : Enfin une cause digne d'émouvoir le cœur des Genevois de tradition, enfin un soubresaut de juste indignation : le nez de Calvin est rouge. Quand il songe à l'ampleur de la misère mondiale qui s'aggrave, à l'horreur des guerres coloniales, aux bombardements de populations innocentes, à la torture, à toutes les formes du mépris de l'homme, le chrétien peut-il trouver quelque quiétude s'il donne tout son sens au verset de Matthieu : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites » ? Que pèsent en regard une sculpture et un manique ? Mais il faut, fétichistement, pour que s'anime le Consistoire, qu'un déséquilibré jette un peu de minium sur la calotte d'un Calvin de pierre !

D'un Vaudois :

Il serait fâcheux que soient prises des mesures de précaution qui isolent le mur des Réformateurs. On a oublié peut-être que cette œuvre fit en 1906 l'objet d'un concours public pour commémorer le quatrième centenaire de la Réforme et de Calvin. Les projets furent jugés en 1908. Ce fut une belle bataille. En effet, la plupart donnaient dans l'allégorie, le style 1900. Dans ce genre-là, certains critiques cherchaient à imposer notamment un projet de Landoski, membre de l'Institut, dont on retrouve en France de nombreuses œuvres pompeuses.

Le projet retenu fut celui du sculpteur Casimir Reymond et de l'architecte Laverrière. Par sa sobriété, il était en avance sur le goût de l'époque : aussi a-t-il résisté à l'épreuve du temps. Mais l'originalité unique du projet Reymond - Laverrière fut d'appuyer directement contre le mur le monument. Si l'on voulait aujourd'hui, en rehaussant le parapet, ou par tout autre moyen, rendre les statues inaccessibles à celui qui passe sur les Bastions, on méconnaîtrait l'esprit même de l'œuvre. Qu'on se contente d'une discrète surveillance !

Un vin historique

Réception à Lutry du nouveau président du Grand Conseil vaudois, M. Coderey, né en 1905. M. Anken, chef de service de l'enseignement supérieur, le félicite au nom d'une confrérie viticole. Il lui offre une coupe pleine d'un vin au millésime de 1905, en lui rappelant notre histoire vécue : « Buvez, dit-il, ce vin qui a vu trois Fêtes des Vignerons... et deux guerres mondiales. » Personne n'a bronché.

Nestlé (suite)

compte des revenus nets encaissés (177 millions plus 24 millions réinvestis), on n'arrive tout juste qu'à un petit 3 %.

On comprend la gêne de M. Petitpierre, car de deux choses l'une. Ou les chiffres ne cachent rien, mais alors la gestion de Nestlé serait moins efficiente que celle de ses concurrents ; ou ils ne disent pas tout. Nous ferons à la maison Nestlé l'honneur de choisir la deuxième hypothèse.

Et le fisc ?

Ceux qui voudraient comparer le monokini de Nestlé aux rapports des sociétés américaines devraient se procurer le rapport du numéro un de l'économie mondiale : la General Motors. Des graphiques clairs montrent la part consacrée aux impôts aux Etats-Unis et à l'étranger par rapport au bénéfice net : **le revenu net et les impôts sont à peu près équivalents**. Quand Nestlé publiera-t-il lui aussi pour l'opinion publique ces chiffres-là ? Aux Etats-Unis, selon le « Revenue Act » de 1964, la provision pour impôts est basée sur un taux de 50 %. En appliquant le même taux à la holding suisse, Nestlé devrait certainement payer des impôts de 4 à 5 fois supérieurs, pour le moins.

Mais même sur la base de la législation existante qui a été faite sur mesure pour la holding (suppression de tout impôt cantonal sur le bénéfice), on constate que la holding cherche encore à éluder l'impôt. Seules les réserves apparentes sont imposées. Elles n'augmentent conséquemment que peu, alors que les provisions (la différence entre réserve et provision est bien tenue) sont considérables.

A quand la clarté fiscale ?

Il est significatif de remarquer que ce serait une belle victoire de la gauche que d'imposer en Suisse aux grandes entreprises les règles fiscales qui sont celles des Etats-Unis.

N.-B. — En remplacement de M. Perrochet, c'est M. F. von Schulthess, grand industriel de la soie et président de la société d'assurance Helvetia (assurance-vie et assurance-accidents) qui a été nommé membre du Conseil d'administration.

Toujours les 200 familles. Mais remarquons que de plus en plus le Conseil d'administration est réservé aux tenants du grand capitalisme suisse et que l'entreprise perd son caractère romand et vaudois. Les deux dernières élections furent celles de M. Obrecht (Soleure) et Schulthess (Cham).

En forêt, allumez votre cigarette avec une roquette!

Avez-vous lu, dans la presse, les communiqués sur les incendies de forêts provoqués par des exercices militaires, dans la seule semaine du 10 au 17 mai ? La « National Zeitung » en a dressé le bilan ; il mérite d'être mis en regard des avertissements que multiplient communiqués radiophoniques et écriteaux.

Lundi. — Exercice de tir au tube lance-roquettes dans le secteur du Simplon. L'herbe sèche prend feu. On poursuit le tir dans ce décor plus réaliste. 16 h. 30, l'incendie prend des proportions sérieuses. L'alarme n'est donnée à Brigue qu'à 18 heures. Une dizaine d'hectares de forêts de la commune bourgeoise de Ganten sont plus ou moins sérieusement endommagées.

Mardi. — Exercice de maniement d'explosifs par l'école de grenadiers de Losone. Feu de forêt qui s'étend jusqu'à Arcegno. Il fallut faire appel aux moto-pompes de Locarno.

Mercredi. — Tirs de tanks dans la vallée de Grono, avec balles traçantes. Il fallut mobiliser les pompiers de Bellinzzone et de Giubiasco.

Devant l'émotion publique, le Département militaire a enfin pris des mesures énergiques.